

■ AULT

Bois de Cise : rappel à l'ordre à propos de l'abattage illégal des arbres

Samedi 3 septembre, les habitants du Bois de Cise, hameau d'Ault, étaient conviés à une réunion extraordinaire afin d'évoquer les nombreux abattages illégaux d'arbres dont le couvert boisé à fait l'objet ces derniers mois.

« L'abattage de bois est une préoccupation majeure et c'est pour cela que j'ai souhaité faire cette réunion », a précisé Christophe Vallet président de l'association syndicale autorisée (ASA) du Bois de Cise samedi 3 septembre. « L'objet de l'ASA doit être la préservation

du couvert boisé ». Ce dernier a invité les habitants du hameau d'Ault à une réunion afin d'évoquer les nombreux abattages d'arbres qui ont été faits d'une façon illégale.

Différents zonages

Christophe Vallet a tenu à

rappeler que l'abattage ne pouvait se faire sans l'accord écrit de sa main pour les arbres se trouvant dans les zones dites blanches. C'est-à-dire ceux qui se trouvent à proximité des habitations. Et pour les autres, se trouvant en dehors de cette zone blanche, il faut l'accord écrit de Marcel Le Moigne, maire d'Ault.

C'est cet accord écrit qu'il manquait lorsque les coupes ont été faites. Notamment pour « une vingtaine d'arbres coupés par l'entreprise Enedis », constate le président. Cette dernière se dit prête à prendre en charge la replantation d'arbres.

Identifier les arbres dangereux

La veille de cette réunion, le président a reçu la visite d'un expert forestier. Ce dernier a fait un audit du bois et des arbres plan-



La salle des associations de Saint-Quentin-Lamotte, où était organisée la réunion, était comble.

Deux réunions programmées

Christophe Vallet a évoqué, lors de cette réunion, le classement du Bois de Cise. À l'heure actuelle, le couvert boisé est site inscrit et le président de l'ASA souhaiterait le faire passer en site classé afin de mieux le protéger. Afin d'en expliquer les contours à la fin du mois d'octobre.

Par ailleurs, à la suite de problème de communication, la dernière assemblée générale ayant eu lieu en juillet dernier a dû être annulée. L'association doit donc en reprogrammer une. Elle aura lieu le 25 septembre à 10 h à la salle Daurelly à Ault.

tés chez les particuliers. Pendant toute la journée, il a évalué l'état de santé des arbres et a marqué d'une croix rose fluo ceux qui font état d'une menace de chute. « Chaque propriétaire

sera informé de la situation avec une synthèse détaillée », détaille Christophe Vallet. « Il va falloir que l'ASA ait une gestion plus dynamique de la situation. Il ne faut pas at-

tendre que les arbres meurent où tombent sur la voirie pour agir ».

Augustin Thibouw